

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

 **Séance du 06 Mars 2020**

Le six mars deux mil vingt à 18 heures, le conseil municipal de Richelieu, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie sous la présidence de Hervé NOVELLI, maire.

**Etaient présents** : Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Etienne MARTEGOUTTE, Véronique BACLE, Alcyme DELANNOY, Alain GROLLAUD, Jean-Claude GARNIER, Frédérique JARDIN, Peggy CASTERMAN, Charlotte de BECDELIEVRE, Marie Ange de CROUTE, Jacques DROUCHAUX, Edwige FASILLEAU, Lydia LECLERC, Jean-François MALÉCOT.

**Excusés** : Françoise BRABAN, Bruno BOUÉ.

Mme BRABAN a donné procuration à M. NOVELLI.

M. DELANNOY a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter à l’ordre du jour le point suivant :

* Subvention à l’association APACHE,
* Convention d’utilisation des installations du stand de tir de Chinon par la police municipale de Richelieu
* Projet concernant le bâtiment de l’ancienne école Jean Mermoz,

Et pour retirer de l’ordre du jour la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l’Artisanat 37 pour « Richelieu en Arts » non aboutie.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité les procès-verbaux des séances du 13/12/2019 et du 06/02/2020.

**2020 – 11 : VOTE DU BUDGET 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget qui va être présenté se veut être un budget de transition, minimaliste, que la prochaine équipe municipale, quelle qu’elle soit, devra reprendre et peaufiner. Il sera donc prudent et conservateur.

M. DELANNOY présente le budget 2020 et signale qu’il s’agit pour l’essentiel d’une reconduction des crédits habituels et de la continuité des projets en cours. Celui-ci s’équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 883 700 € pour la section de fonctionnement (soit un peu moins de 2 % d’augmentation) et à la somme de 1 040 400 € pour la section d’investissement.

Les recettes de fonctionnement sont en baisse globalement due à une subvention exceptionnelle perçue en 2019, qui ne se reproduira pas en 2020.

Il souligne que les recettes réelles (1 808 000 €) et les dépenses réelles (1 640 000 €) laissent une capacité d’autofinancement (CAF) brute de 213 000 € et une CAF nette positive puisque le remboursement de la dette s’élève à 182 000 €.

Il précise que les bases fiscales n’ayant pas encore été notifiées par les services des Finances Publiques, les taux d’imposition seront votés par la prochaine équipe municipale.

Enfin, les subventions seront également étudiées par la prochaine équipe, hormis :

 - une subvention à l’association APACHE de 500 € dont le sujet a été rajouté à l’ordre du jour et qui sera examiné après,

 - une subvention au Centre communal d’Actions Sociales (CCAS) de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le budget pour 2020

**2020 -12****: VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020**

Monsieur le Maire cède ensuite la parole à Monsieur Michel AUBERT, 1er Adjoint en charge notamment de l’Assainissement.

Il présente le budget Assainissement 2020. Celui-ci s’équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 221 000 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 265 700 € pour la section d’investissement.

Il tient compte notamment des projets décidés pour 2020 :

* 1 poste de refoulement Place Lemercier
* Participation au budget principal pour l’extension des réseaux du camping : 23 000 €
* Participation au budget principal pour l’extension Rue Fontaine Mademoiselle : 23 000 €
* Travaux de réfection des réseaux Avenue du Québec (1ère tranche) : 67 100 €

Cette enveloppe pourra également servir à financer les études nécessaires à la construction (ou rénovation) de la station d’épuration vieillissante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le budget pour 2020

**2020 – 13 : POURVOI EN CONSEIL D’ETAT SUR LE PROJET D’EOLIENNES A NEUIL SOUS FAYE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l’appel à la Cour d’Appel Administrative de Bordeaux a rendu son jugement le 4 février 2020 et a rejeté les deux requêtes présentées par le collectif « APACHE » auquel la ville de Richelieu s’était jointe. Ces 2 requêtes concernaient le projet de construction d’un parc éolien sur la commune de Neuil-sous-Faye.

Ce collectif « APACHE » propose à ses adhérents et à la ville de Richelieu de se pourvoir au Conseil d’Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte cette proposition et charge le Maire de se pourvoir en Conseil d’Etat sur ce dossier.

**2020 – 14 : SUBVENTIONS**

En conséquence de la délibération ci-dessus, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de voter une subvention de 500 € à l’association « APACHE » pour participer aux frais d’avocat du pourvoi en Conseil d’Etat.

Il vote également une subvention de 1 000 € au Centre Communal d’Action Sociale.

Ces sommes sont prévues au budget qui vient d’être voté.

**2020 – 15 : CONVENTION D’UTILISATION DES INSTALLATIONS DU STAND DE TIR DE CHINON PAR LA POLICE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Policier Municipal de la ville de RICHELIEU doit effectuer des stages de tir régulièrement. Ces stages ont lieu dans des lieux spécifiques et spécialement agréés pour des mesures de sécurité.

Il propose la signature d’une convention tripartite avec la ville de CHINON et l’association du Tir Sportif du Chinonais pour utiliser le site de « Trotte-loups » à Chinon en mutualisation avec la police municipale de Chinon.

Le coût s’élève à 0.08 € par cartouche tirée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* Approuve la signature d’une convention tripartite avec la ville de Chinon et l’Association du Tir Sportif du Chinonais aux conditions financières énoncées ci-dessus,
* Charge le Maire, à défaut le 1er Adjoint, de signer cette convention.

**2020-16 : PROJET CONCERNANT LE BÂTIMENT DE L’ANCIENNE ECOLE « JEAN MERMOZ »**

Monsieur le Maire donne lecture d’un courriel reçu ce jour confirmant une réunion qui a eu lieu le 2 mars dernier, au cours de laquelle 3 personnes sont venues présenter un projet de béguinage sur Richelieu.

Qu’est-ce qu’un béguinage à Richelieu ?  20 logements agréés « logement social » et un espace partagé, « participatifs et inclusifs », ouverts sur le centre-ville et ses habitants. Ces logements seraient dédiés aux personnes âgées autonomes mais souffrant de solitude et d’une forme d’exclusion sociale. Ce béguinage sera un lieu propice à l’action sociale des habitants en cohérence avec les œuvres sociales déjà existantes sur le territoire. Le lieu serait géré par l’association Esprit Béguinage Richelieu (à constituer et affiliée à l’association fédérale Esprit Béguinage) et qui emploiera un salarié « veilleur » dédié au lieu.

Le Crédit Agricole soutient ce projet et a réalisé l’étude d’opportunité nécessaire à la préparation du dossier.

Le site de RICHELIEU a été choisi car il présente les atouts dont le projet a besoin pour réussir : présence de commerces et de nombreux services, le tout en milieu rural, sans compter sur une certaine appétence des ménages locaux pour ce genre de logement. Il s’agira d’une 1ère implantation en Touraine.

Le collectif est très intéressé par l’immeuble de l’ancienne école Jean Mermoz, situé Place des Religieuses, appartenant à la ville de Richelieu, et souhaite l’acquérir au prix de 200 000€ assorti d’un engagement ferme de financer, à compter de l’ouverture du lieu et sur trois années courantes, les œuvres sociales de la mairie pour un montant global de 30 000 €.

L’ouverture de ce béguinage est prévue pour l’été 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l’autoriser à signer la promesse d’acquisition de l’association devant Notaire.

En réponse à une question posée par M. Alain GROLLAUD, Mme BACLE précise qu’il s’agira de petits logements (T1 et T2) indépendants, non meublés, assortis d’espaces communs, éligibles à l’Allocation Logement et à l’APA. La demande est forte dans le Richelais car l’offre actuelle des bailleurs sociaux est nettement insuffisante.

Monsieur le Maire ajoute qu’il s’agit là d’un projet s’inscrivant complètement dans la démarche de revitalisation de la place des Religieuses entamée par l’équipe municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* Approuve le projet de béguinage présenté
* Accepte la cession de l’ancienne école Jean Mermoz, cadastrée C 605, propriété de la ville de Richelieu au collectif « Esprit Béguinage » au prix de 200 000€ assorti de d’un engagement ferme de financer, à compter de l’ouverture du lieu et sur trois années courantes, les œuvres sociales de la mairie pour un montant global de 30 000 €,
* Charge le Maire, à défaut le 1er Adjoint, de signer la promesse d’acquisition devant notaire, et plus tard, l’acte de vente,
* Choisit Me CHABANEIX, notaire à Richelieu, pour rédiger ces documents.

**QUESTIONS DIVERSES :**

1. Compte-rendu des délégations accordées au Maire :
2. Le Maire a signé un contrat avec la Caisse d’Epargne pour l’ouverture d’une ligne de trésorerie d’un montant de 94 000 € en attendant l’encaissement d’une subvention d’Etat (DETR) pour les travaux de la salle des fêtes, aux conditions suivantes :

 **Durée** : *jusqu’au 15/03/2021*

 **Taux d’intérêt :** *Euribor 1 semaine + 0.90 %*

 **Frais de dossier :** *250 € (prélevé en une seule fois)*

 **Commission d’engagement :** *0 €*

 **Commission de mouvement :** *0 €*

 **Commission de non-utilisation :** *0.10 % de la différence entre le montant de la ligne et l’encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.*

1. Le maire n’a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° de la DIA** | **N° de la parcelle** | **Adresse** | **Surface en m²** | **Vendeur** |
| 05 | C 229 | 1 rue de l’Hôtel de Ville | 380 | Mme Nicole VAILLANT |
| 06 | B 312 | 12 rue du Moulin à vent | 605 | M. Jackie RICHARD |

1. Lecture de la lettre du Directeur de l’Attractivité des Territoires au Conseil Départemental 37 : le dossier de « Richelieu en Arts 2020 » sera présenté à la prochaine commission permanente pour l’octroi d’une subvention.
2. Lecture de la lettre du 1er Ministre au sujet du COVID-19 (Coronavirus).
3. Organisation des élections : point sur les permanences des bureaux de vote
4. La Roue Tourangelle aura lieu le 5 avril 2020. Son itinéraire traverse la ville de Richelieu arrivant par la porte de Chatellerault, traversant la Place du Marché, empruntant la Grand Rue et partant vers Chaveignes Place des Religieuses.

Un buffet « VIP » sera organisé vers 12 h sous les Halles.

1. Lecture de l’invitation de la FNACA à la cérémonie du 19 mars.

Fin de la séance à 19 h 15.

**Récapitulatif des délibérations prises :**

|  |  |
| --- | --- |
| N° | Libéllé de la délibération |
| 2020-11 | Vote du budget 2020 |
| 2020-12 | Vote du budget Assainissement 2020 |
| 2020-13 | Pourvoi en Conseil d’Etat |
| 2020-14 | Subvention à l’association « APACHE » et au CCAS |
| 2020-15 | Convention d’utilisation des installations du stand de tir de Chinon par la Police Municipale  |
| 2020-16 | Projet concernant le bâtiment de l’ancienne école « Jean Mermoz » |

**Emargements des élus présents à la séance**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Membres présents | Emargements | Membres présents  | Emargements |
| Hervé NOVELLI |  | Frédérique JARDIN |  |
| Michel AUBERT |  | Bruno BOUÉ | Excusé |
| Françoise BRABAN | ExcuséeA donné procuration à H. NOVELLI | Peggy CASTERMAN |  |
| Etienne MARTEGOUTTE |  | Charlotte de BECDELIEVRE |  |
| Véronique BACLE |  | Marie-Ange de CROUTTE |  |
| Alcyme DELANNOY |  | Jacques DROUCHAUX |  |
| Alain GROLLAUD |  | Edwige FASILLEAU |  |
| Jean-Claude GARNIER |  | Lydia LECLERC |  |
|  |  | Jean-François MALECOT |  |